

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	26

Date de la Convocation:  
17/03/2016  
Date d’Affichage :  
08/04/2016

L’an deux mille seize et le vingt cinq mars, à 21 heure(s) , le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

**Présents :**

Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, Mme Alexandrine MOUCHET, M.Patrick DI BENEDETTO, , M. Sauveur GIBILARO, Henri HERNOULD, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, M. René BÉGUÉ, Mme Nelly AUGUSTE, , Mme Katia ZANETTI, M. Gilles MARTIN, M.François GAUTHIER, Mme Monique NICODEMO-SIMION, M. Béatrice MARTY, M.Marie-Thérèse TRECCANI, M.Jean-François LARROUX , M. Bernard TAGNERES, , M. Philippe PETRO, Mme Sylviane GABEZ,

**Secrétaire de séance :** M.Patrick DI BENEDETTO

**Absents excusés :**

Mme Danielle BENAC représentée par Mme Chantal AYGAT  
M. Jean-Luc FOURQUET représenté par M.Gilles MARTIN  
Mme Valérie HABIRE représentée par Mme Béatrice MARTY  
Mme Stéphanie HUILLET représentée par M.Sauveur GIBILARO  
M. Christophe FEUILLADE représenté par Mme Sylviane GABEZ

**Absents :**

M.Daniel CADAMURO

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016**

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 04 mars 2016**

**1- URBANISME**

- a. Autorisation donnée à Mme le Maire de signer l’acte notarié relatif à la cession par la commune des deux parcelles cadastrées section C numéro 676 et 672, chemin de Mijane, ainsi que tout acte et pièce nécessaires à cet effet.(PJ1)

**2- FINANCES**

- a. Approbation du Compte Administratif 2015 (PJ2)

- b. Approbation du Compte de gestion 2015 (PJ3)
- c. Approbation de l'affectation de résultats 2015 (PJ4)
- d. Approbation du Budget Primitif 2016 (PJ5)
- e. Attribution et versement de la subvention au CCAS
- f. Attribution et versement des subventions aux associations (PJ6)
- g. Détermination des Taux d'imposition 2016

➤ **Approbation du compte rendu du 04 mars 2016**

**1- URBANISME**

- a- Autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'acte notarié relatif à la cession par la commune des deux parcelles cadastrées section C numéro 676 et 672, chemin de Mijane, ainsi que tout acte et pièce nécessaires à cet effet.(PJ1)

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal qu'afin que puisse s'effectuer la cession par la Commune des parcelles cadastrées C676, et C672, situées chemin de Mijane, d'une surface respective de 2485m2 et 1320 m2 (total de 3805m2), il convient que celui-ci l'autorise à signer l'acte notarié ainsi que tout acte et pièce nécessaires à cet effet.

Ainsi, après avis des domaines, il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser la vente des parcelles cadastrées C676, et C672 au prix de 11 000€,
- et d'autoriser Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville, à signer l'acte notarié ainsi que tout acte et pièce nécessaires à cet effet.

A l'unanimité, le Conseil municipal

- autorise la vente des parcelles cadastrées C676, et C672 au prix de 11 000€,
- autorise Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville, à signer l'acte notarié ainsi que tout acte et pièce nécessaires à cet effet.

## **2- FINANCES**

### **a- Approbation du Compte Administratif 2015 (PJ2)**

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le Compte Administratif 2015 dont la synthèse figure en annexe 2 du présent dossier, et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2015

### **b- Approbation du Compte de gestion 2015 (PJ3)**

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2015 dont la balance générale figure en annexe 3 du présent dossier et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Compte de gestion 2015.

### **c- Approbation de l'affectation de résultats 2015 (PJ4)**

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal l'affectation de résultats 2015 telle que figurant en annexe 4 du présent dossier et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'affectation de résultats 2015.

### **d- Approbation du Budget Primitif 2016 (PJ5)**

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif pour l'année 2016, tel que proposé en annexe 5 du présent dossier. Celui-ci est proposé en situation d'équilibre à 4 237 794,79€ en section de fonctionnement, et à 1 634 786,49€ en section d'investissement, soit une proposition de budget total de 5 872 581,28€.

Concernant la restauration scolaire, en réponse à M.TAGNERES, Mme MOUCHET précise que le marché sera renouvelé à compter du mois de septembre. Il a également été intégrée à cette ligne budgétaire l'ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire à la rentrée prochaine.

Concernant le chapitre 65, Mme LABAYEN-REMAZEILLES précise que la diminution des inscriptions correspond aux sommes dues au SMEA.

M.TAGNERES souligne, concernant l'assurance du personnel, que si les dépenses sont estimées à la baisse, il en est toutefois de même pour les recettes attendues. Mme LABAYEN-REMAZEILLES précise qu'il s'agit là de prudence, quitte à ce que les sommes finalement perçues soient supérieures à celles estimées.

Concernant la participation de la CAF, les estimations sont également prudentes, après une année 2015 où ladite participation a été inférieure aux prévisions.

En réponse à M.LARROUX, Mme OGRODNIK précise que le City Park fait toujours partie des Projets d'investissements de la Municipalité.

A la majorité (3 contre), le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2016.

e- Attribution et versement de la subvention au CCAS

Mme BEGUE propose d'attribuer et de verser une somme de 160 000,00€ au CCAS, somme prévue au BP 2016, qui permet la continuité des actions menées en matière d'action sociale sur le territoire.

Mme le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante afin d'autoriser l'attribution et le versement de cette somme au CCAS.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'attribution et le versement d'une subvention de 160 000€ au CCAS au titre de l'année 2016.

f- Attribution et versement des subventions aux associations (PJ6)

M.GIBILARO propose à l'assemblée d'attribuer et de verser une subvention aux associations tel que présenté en annexe de la présente délibération.

M.TAGNERES s'interroge sur la subvention versée au Comité de Jumelage et sur ses réels besoins. Mme le MAIRE rappelle les manifestations portées par cette association et précise que la subvention a été diminuée par rapport aux années passées.

Mme MOUCHET précise que les lignes budgétaires dédiées aux coopératives scolaires ont été réintégréées cette année.

Mme le Maire sollicite ainsi le Conseil municipal afin que les sommes proposées soient attribuées et versées aux associations énumérées.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les sommes présentées ainsi que l'attribution et le versement des subventions aux associations proposées au titre de l'année 2016.

g- Détermination des Taux d'imposition 2016

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes locales proposés pour l'année 2016:

- Taxe d'habitation 16.93 %
- Taxe Foncière (bâti) 19.14 %
- Taxe Foncière (non bâti) 106.80%

Mme le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver les taux ci-dessus proposés.

A la majorité (4 votes contre), le Conseil municipal approuve les taux d'imposition proposés au titre de l'année 2016.

**Questions diverses :**

Mme OGRODNIK, en réponse à M.FEUILLADE, précise que l'entretien des lotissements des Cèdres, du Chemin du Juge et de Lartigue ne relève pas de la Mairie puisqu'ils n'ont pas été repris dans le domaine public communal.